



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Vendredi 28 novembre 2014 à 19h

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Présents: 11

Absents: 4

Procurations : 4

Date de convocation: 20 novembre 2014

Date d'affichage: 20 janvier 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel PAQUETTE, Maire.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Bernard COQUILLAT, Annie GARCIA, Mélanie CROISY adjoints

Thierry DETABLE, Emilie DOURNEAU, Lionel DUVAL, Marie-Christine GAETAN, Serge GAUCHOT, Edwige GAUDRY, Véronique MILLER

Absent :

Françoise DESNOYERS, Louis GIBOURET, Nathalie HUEL, Nicole ROCHE-TIGRAIN

Procuration :

Françoise DESNOYERS à Annie GARCIA, Louis GIBOURET à Thierry DETABLE, Nathalie HUEL à Mélanie CROISY, Nicole ROCHE-TIGRAIN à Marie-Christine GAETAN

Secrétaire de séance :

Lionel DUVAL

Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2014

M. DETABLE intervient sur l'interpellation qui avait été faite concernant la possession de l'organigramme par une personne hors conseil municipal.

Il a senti que seul 4 personnes étaient visées, et voulait savoir si les propos dit étaient maintenus, ce qui est le cas. Il précise néanmoins, que le problème a été posé clairement et que cela est positif.

Une nouvelle explication sur la plainte de M. DUEZ au tribunal administratif a été donnée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

M. Lionel DUVAL est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRE N°1

INVESTISSEMENT : Projet stade de foot

Suite au changement de division de l'équipe de foot d'Entrains, la Fédération Française de Football exige la rénovation des vestiaires.

La commune étudie donc un projet de rénovation des vestiaires et de construction d'un demi-terrain (à la place du mini-golf). Le coût actuel du projet est de 822 500 €HT, et ce dernier ne sera lancé que s'il est suffisamment subventionné.

M. le Maire demande donc l'approbation du conseil pour poser les dossiers de subventions suivants :



DETR, en scindant le terrain et les vestiaires
Fédération Française de Football (20 000 €)



Réserve parlementaire
Conseil Général
FEADER
Pays

Mme GAETAN demande un programme d'investissement sur 10 ans, pour voir les projets communaux, et discuter sur la faisabilité de ce dernier.

M. le Maire lui indique que c'est éventuellement faisable sur un mandat, mais compliqué, et que si rien est fait l'équipe A descendrait de division.

De plus, pour demander la DETR au titre de 2015, le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2014.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de subvention nécessaire pour l'aménagement du stade de foot communal.

AFFAIRE N°2

ADMINISTRATION : Projet éolien

Suite à la démarche de M. DUEZ auprès de l'entreprise EDPR, pour demander la convention signée à l'époque pour le développement éolien, cette dernière s'est réveillée et propose un projet de parc éolien dans les bois communaux.

M. le Maire propose donc de faire venir l'entreprise pour une réunion publique dans le but d'expliquer leur démarche. Leur proposition porterait sur l'installation d'une dizaine d'éolienne de 2 mégawatt, dans les bois communaux au niveau de la Route de la Chapelle.

M. DE MORTEMART est aussi intéressé par cette installation, et le Maire de la Chapelle St André n'est pas contre ce projet. De plus, les retombées fiscales pour la commune seraient environ 99 800 €par an.

M. DETABLE souhaiterait connaître le recul d'autres communes ayant déjà installées des éoliennes.

M. le Maire précise qu'une réunion publique n'engage à rien.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'organisation d'une réunion publique avec l'entreprise EDPR concernant le projet éolien sur la commune.

AFFAIRE N°3

INVESTISSEMENT : Proposition d'achat d'une maison

M. le Maire expose que les bâtiments communaux Place St Sulpice rencontre de gros problèmes d'infiltration dû à la maison de Mme HOCHART qui est abandonnée.

La commission des travaux est allée la visiter, et il y a des travaux à faire. Dans un premier temps la toiture côté cours serait à refaire, car c'est de là que proviennent les infiltrations.

La propriétaire est prête à la vendre à un petit prix. Estimation par le domaine est de 6 106 €et M. le Maire voudrait en proposer la moitié ;

Mme GAETAN demande à faire une procédure d'abandon manifeste. M. le Maire lui répond que cette procédure est très longue et que d'ici là, la toiture risque de s'effondrer sur les bâtiments communaux, ce qui engendrerait beaucoup plus de travaux.

De plus, elle souhaiterait un plan d'action des investissements, avant l'achat de cette maison.

M. le Maire précise qu'une fois rénovée, la maison d'environ 200 m², permettrait d'aménager un local commercial et un logement au-dessus

Vote : Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 4 abstentions,

AUTORISE le Maire faire une offre pour acheter la maison de Mme HOCHART.

AFFAIRE N°4

INVESTISSEMENT : Proposition d'achat d'un véhicule

M. le Maire informe que lors du vote du budget 2014, il avait été prévu de changer le tracteur.

Après réflexion, il apparaît que l'achat d'un camion benne serait plus utile et moins onéreux.

M. le Maire s'est renseigné pour un achat d'occasion, mais type de véhicule est rare à trouver. Il a donc demandé des devis à 2 entreprises, avec la reprise du kangoo dont le moteur est hors-service.

Les propositions sont :
- Peugeot Boxer utility benne à 21 757 €HT avec reprise
- Renault Master benne à 19 180 €HT avec reprise

Il est aussi préciser que pour conduire un camion benne, aucun permis spécial n'est demandé.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat d'un Renault master benne pour les services techniques.

DIVERS

INFORMATION : Station-service

M. le Maire informe avoir reçu l'aval de la DREAL, le 28 novembre 2014, pour le permis de construire de la station-service. Les travaux pourront donc reprendre prochainement.

INFORMATION : Poste

M. le Maire est en attente d'une réponse de Mme GRIGNAC pour organiser une réunion publique avec les représentants de la poste. Une lettre de relance sera envoyée le lundi suivant.

Il précise aussi qu'un courrier type a été fait et que beaucoup de personnes ont signées. Suivant la réponse de la poste, M. le Maire propose d'affréter un car pour aller manifester devant le siège à Fourchambault.

INFORMATION : Point sur les projets de la CCVS

M. le Maire fait le point sur les projets actuels de la CCVS sur la commune.

Concernant l'ancienne boulangerie, la communauté de commune est en attente de dossier de repreneurs.

Pour les anciennes caves, un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été lancé, pour l'aménagement de 5 cabinets médicaux plus 3 bureaux : CCVS, office du tourisme, croix rouge.

Pour le moment un kinésithérapeute, un podologue et une infirmière ont été trouvés. Une annonce sera mise dans le quotidien des médecins pour un remplacement ou une installation.

INFORMATION : Diverses questions de Mme GAETAN

Mme GAETAN a remarqué que des travaux avaient lieu route de Couloutre et aimerait savoir ce qu'il en est.

M. le Maire lui répond que le chantier d'insertion à aménager un parcours technique de VTT avec 13 obstacles pour petits et grands.

Elle souhaite aussi savoir où en est le devis pour l'empierrement du chemin du petit Chatre.

Il lui est répondu, que M. RATEAU n'est toujours pas d'accord pour vendre, et que des renseignements sont en train d'être pris pour savoir qu'elle opération faire pour récupérer le bout du chemin.

M. COQUILLAT intervient sur les remontrances qui lui ont été faite lors du dernier conseil, concernant l'entretien de ce chemin (broyage et empierrement) et voudrait savoir s'il faut continuer.

Il lui a répondu que pour le moment comme tous les services passent par ce chemin, la commune va continuer l'entretien actuel, en attendant d'avoir une autre solution.

La séance est levée à 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.